



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique à l'égard des handicapés

Question écrite n° 48174

Texte de la question

M. Michel Hunault attire l'attention Mme la secrétaire d'État aux personnes handicapées sur les dispositions du projet de loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées. Les associations représentatives des personnes handicapées ont salué les améliorations apportées en première lecture par les parlementaires et le Gouvernement. Cependant, un certain nombre d'avancées susceptibles d'améliorer la condition de personnes handicapées pourraient être reconnues lors de la seconde lecture. C'est ainsi qu'afin de ne pas pénaliser les personnes handicapées qui travaillent ou ont travaillé il pourrait être envisagé d'exclure les rentes du travail et de maladie professionnelles et les pensions de retraite des ressources prises en compte pour l'attribution de la prestation de compensation. Il interroge le gouvernement sur la suite qu'il entend réserver à cette proposition concrète pour améliorer le sort des personnes handicapées.

Texte de la réponse

Afin de ne pas pénaliser les personnes handicapées qui travaillent ou qui ont travaillé, un amendement, auquel le Gouvernement était favorable, a été adopté en deuxième lecture au Sénat et a modifié l'article 2 du projet de loi sur l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées. Il ajoute, à la liste prévue à l'article L. 245-4 du code de l'action sociale et des familles, énumérant les ressources exclues pour le calcul du montant de la prestation de compensation, « les revenus de remplacement dont la liste est fixée par voie réglementaire », le texte initial prévoyant déjà d'exclure certaines prestations sociales à objet spécialisé dont la liste sera également fixée par décret. Ces dispositions permettront par conséquent d'exclure les rentes d'accident du travail et de maladies professionnelles ainsi que les pensions de retraite, des ressources prises en compte.

Données clés

Auteur : [M. Michel Hunault](#)

Circonscription : Loire-Atlantique (6^e circonscription) - Union pour la Démocratie Française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 48174

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : personnes handicapées

Ministère attributaire : personnes handicapées

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 octobre 2004, page 7713

Réponse publiée le : 14 décembre 2004, page 10065